

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES  
BOUCHES-DU-RHÔNE**

**RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-PIERRE BOUVET / MME SYLVIA BARTHÉLÉMY**

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
24 Juillet 2020**

**OBJET : Métropole Aix-Marseille Provence : programme de rénovation urbaine  
"Abeille, Maurelle, Matagots" à La Ciotat - 2ème répartition de crédits pour  
2020.**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

**La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 24 Juillet 2020 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,**

**Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,**

A décidé d'allouer à la Métropole Aix-Marseille Provence dans le cadre du projet de rénovation urbaine «Abeille, Maurelle, Matagots» à La Ciotat, au titre de 2020, conformément aux tableaux annexés au rapport, les subventions d'équipement suivantes :

- 162.352 € pour les aménagements de voirie et abords des entrées de quartier et des espaces publics en cœur de quartier pour une dépense subventionnable plafonnée à 3.498.718 €HT ;
- 321.961 € pour le réaménagement du site sportif Valentin Magri pour une dépense subventionnable plafonnée à 1.653.126 €HT.

La dépense sera imputée au chapitre 204 du budget départemental.

À l'unanimité

Madame VASSAL et Monsieur BORÉ ne prennent pas part au vote.

**ADOPTE  
Pour la Présidente du Conseil départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation**

**Signé  
Nathalie Tarrisse  
Directrice des assemblées**